



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 104604

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les recommandations qui lui ont été adressées par l'association française Amnesty International le 1er février dernier, visant à la création d'un plan interministériel afin de garantir un traitement judiciaire rapide et efficace des allégations de violences faites aux femmes, ainsi que leur protection sans conditions. Il apparaît que bien qu'ayant accusé réception de ce livre blanc, il n'a encore fait part de son sentiment aux auteurs quant aux préconisations qui lui ont été soumises. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet qui, s'il a été examiné dans le cadre du projet de loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs, semble pour Amnesty International devoir être approfondi.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104604

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9693